

Décision

Générale

colonial

Décision n° 318-214-1914 Mutation.

n° 318-214-1914

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

10 août 1914

Numéro JO

n° 214 du 31/08/1914

Date du numéro

31 août 1914

TEXTE INTÉGRAL

et pour compter du même jour, Madame Gaston Guyot a été appelée à remplir les fonctions de dactylographe auxiliaire au Secrétariat du Gouvernement, pendant l'absence de Madame Durand et en remplacement du sergent Pratz remis à la disposition de l'autorité militaire. Madame Guyot recevra, en cette qualité, un traitement de 200 francs par mois et l'indemnité de vivres réglementaire.